Initiatives parlementaires

ser et les campagnes agressives de sollicitation des institutions financières pour les REER.

Donc, pour éviter de créer un abri fiscal supplémentaire qui va nous coûter cher et qui risque de servir à ceux qui, finalement, en bout de ligne, ont peut-être des revenus et la capacité de déjouer ça, on ne pourra pas appuyer cette motion.

[Traduction]

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Madame la Présidente, la motion n° 497 vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour éliminer l'impôt sur les revenus d'intérêts de 1 000 \$ ou moins provenant de l'épargne personnelle.

Pour justifier sa motion, le député de Bramalea—Gore—Malton dit qu'elle fera cinq choses. Premièrement, elle favorisera l'épargne. Il est assez difficile d'économiser, par les temps qui courent. Comme le député bloquiste vient de le dire, cela ouvrira de nouvelles avenues pour mettre des économies à l'abri du fisc.

Deuxièmement, la motion vise à aider les personnes âgées qui vivent de leurs épargnes et profitent rarement des avantages fiscaux des REER vers la fin de leur vie. L'objectif est louable et je conviens qu'il s'agit d'un problème à résoudre. Mais il ne serait pas nécessaire de le résoudre de cette manière si nous concevions un bon régime fiscal.

Troisièmement, la motion vise à compenser la baisse des taux d'intérêts. Pourquoi incomberait—il aux contribuables de le faire, d'apporter des rajustements pour tenir compte de l'inflation et des revenus d'intérêts? Ce n'est pas nécessaire. Lorsque les institutions fixent leurs taux, elles le font d'après le rendement de l'économie, elles les établissent régulièrement et, sur une période de dix ans, le taux moyen de rendement est rajusté en fonction de l'inflation.

La quatrième raison est que cela réduirait les frais d'administration, car les banques n'auraient plus à établir des T4 pour les revenus d'intérêts et le travail de Revenu Canada serait simplifié.

Je crois que le député regarde par le mauvais bout de la lorgnette. En avril, nous devenons tous des employés de Revenu Canada et nous travaillons gratuitement, nous passons des heures à peiner sur nos déclarations, à calculer ce que nous devons payer et à vérifier les calculs avant de poster le tout. L'information que nous utilisons vient des entreprises où nous avons gagné de l'argent, des institutions où nous avons fait nos placements. Donc, que la somme des intérêts courus sur les épargnes soit inférieure ou supérieure à 1 000 \$, les banques devront quand même délivrer les documents nécessaires montrant que vous avez gagné moins de 1 000 \$ ou plus de 1 000 \$.

• (1815)

Il faut cesser de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le régime fiscal pour des raisons sociales et économiques. Voici un autre exemple de sociologie appliquée. On se sert de la fiscalité pour résoudre un problème. Je ne nie pas que nous ayons un problème d'argent, un problème d'épargne, un problème de

prévoyance, mais il ne faut pas le régler en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, car on risque de l'alourdir et de la rendre trop complexe. Si l'on tient à venir en aide aux personnes âgées et aux jeunes, qu'on le fasse au moyen d'un programme de dépenses directes indépendant.

À l'origine, en 1917, l'impôt sur le revenu avait pour simple but d'amasser des fonds afin d'absorber le coût de la Première Guerre mondiale. Les politiciens et les bureaucrates ont trouvé cela fantastique. Je suis d'accord; c'est un moyen extraordinaire de distribuer des avantages sociaux et économiques. Toutefois, cela suscite des problèmes.

En 1992, l'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté à lui seul des recettes nettes de 60 milliards de dollars au gouvernement, exemptions, déductions et incitations ou échappatoires fiscales comprises. Si celles-ci n'étaient pas comprises, les recettes pour 1992 auraient atteint 120 milliards de dollars. C'est soixante milliards de dollars qui sont restés dans les poches des contribuables, que nous avons remboursés aux contribuables. Nous savons que c'est injuste.

Si l'on gardait ces recettes et si on les distribuait dans les diverses enveloppes de l'immigration, des transports, du chômage et des soins de santé, on saurait combien elles coûtent. On saurait qui est responsable: un ministre élu ou un sous-ministre permanent. Ces gens-là se montreraient plus responsables et davantage disposés à rendre des comptes. Le gouvernement serait pressé de rationaliser et de justifier ses dépenses. Et les pressions se répercuteraient dans toute l'échelle hiérarchique, je crois. Le problème avec notre régime fiscal actuel, c'est qu'il est injuste.

La TPS constitue un autre exemple. Elle génère de 30 à 36 milliards de dollars et pourtant, elle rapporte au gouvernement des recettes nettes de 15 à 16 milliards de dollars à cause d'un système de remboursement et des coûts élevés d'observation et de perception. C'est ridicule.

Si l'on recourait à l'impôt dans le simple but d'amasser des fonds que l'on dépenserait ensuite là ou on le veut, là où les Canadiens le veulent, le système serait plus efficient et efficace qu'aujourd'hui et tous ces taux deviendraient inutiles.

Nous savons que le système est complexe, déroutant et compliqué. Des changements s'imposent, mais personne ne s'y attaque. Tout le monde craint d'envisager un régime fiscal simple parce que le passage du régime actuel à un régime simple coûterait trop cher et que la transition serait inabordable. C'est l'opinion du président du Comité permanent des finances, qui est un fiscaliste et un expert dans son domaine.

Le gouvernement aurait—il peur, au nom de la réduction du déficit et sous prétexte de perdre des recettes fiscales, d'envisager un régime fiscal à taux unique prévoyant une généreuse partie non imposable de telle sorte que les gens qui ont le plus besoin d'argent, à savoir les personnes âgées et les Canadiens à faible revenu, n'aient pas à payer d'impôt sur le revenu? La ligne de démarcation se situerait quelque part entre le seuil de la pauvreté et le seuil de faible revenu. Cela n'allègerait—il pas la